

CONVENTION POUR UNE SUBVENTION D'AIDE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES À DESTINATION DES PARTICULIERS DU TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU

Désignation des parties

Entre

Le syndicat les 3RD'Anjou, 103 rue Charles Darwin à **Tiercé**, représenté par **David LAGLEYZE**, agissant ès qualités de son président, par délibération du 04/01/2022.

Désigné ci-après par « **les 3RD'Anjou** »

D'une part,

Et

Madame, Monsieur

Domicilié à

Téléphone :

Adresse Mail :

Désignée ci-après « **la famille** »

D'autre part,

Désignation de l'enfant pour qui la demande est déposée

Nom et prénom de l'enfant concerné :

Date de naissance de l'enfant :

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : Contexte

Les couches lavables représentent un gisement d'évitement de déchets non négligeable. Langer un enfant avec des couches jetables jusqu'à la propreté c'est :

- Environ **5 000 couches** et près d'**une tonne** de déchets ;
- Un budget de **1 200 €** environ par enfant.

Les couches lavables ont un triple intérêt :

- **Écologique** : elles évitent l'incinération d'une tonne de couches par enfant et ainsi l'extraction d'une quantité non négligeable de matières premières ;
- **Économique** : l'investissement en couches lavables représente un budget de 300 € à 500 €.

Certes, l'investissement est plus important au départ, mais les économies sont importantes dans la durée (même en intégrant les coûts liés au lavage et au séchage), et qui plus est, s'il y a un autre bébé à venir.

L'utilisation de couches lavables a aussi un impact sur la redevance incitative à travers le volume du bac et le nombre de levées ;

- **Sanitaire** : pour la santé des bébés (pas de produit toxique)

Ainsi, les 3RD'Anjou proposent aux familles une aide financière à l'achat de couches lavables afin de favoriser leur développement sur le territoire.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution de la subvention et d'utilisation des couches lavables.

Article 2 : Modèles de couches lavables concernés

La demande de subvention sera accordée pour l'achat de couches lavables neuves ou d'occasion. **Les achats doivent avoir été réalisés auprès d'un professionnel. Les achats de particulier à particulier ne sont pas éligibles.**

Les surcouches lavables, les absorbants lavables ou inserts lavables, les renforts d'absorptions lavables ou les boosters lavables peuvent être intégrés sur la facture.

Afin d'accompagner l'enfant jusqu'à la propreté, les culottes d'apprentissage lavables sont aussi acceptées.

Article 3 : Les modalités

Les 3RD'Anjou subventionnent à hauteur de 40 % du montant TTC l'achat de couches lavables dans la limite de 150 € par enfant.

Une seule subvention sera attribuée par enfant et seules les factures en euros sont acceptées.

La subvention sera accordée à condition que l'enfant ait moins de deux ans (extrait d'acte de naissance ou du livret de famille faisant foi) à la réception du dossier complet par les services des 3RD'Anjou.

La date d'achat mentionnée sur la facture **ne doit pas dépasser les 3 mois avant la date de naissance de l'enfant** pour lequel la demande est faite.

Les couches lavables doivent répondre obligatoirement aux caractéristiques demandées à l'article 2.

Cette aide s'adresse exclusivement **aux particuliers du territoire des 3RD'Anjou**. Les professionnels sont exclus de ce dispositif.

En cas de doute, contactez les 3RD'Anjou pour vérifier votre éligibilité au 02.41.59.61.73 ou en écrivant à prevention@3rdanjou.fr.

Le budget alloué à cette opération est plafonné et voté annuellement lors du budget primitif par le Comité Syndical. Ainsi, le nombre de subventions accordées chaque année est limité.

Les 3RD'Anjou se réservent le droit :

- D'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement,
- D'effectuer des contrôles sur l'utilisation des couches lavables,
- De demander la restitution de la somme versée en cas de non-respect des engagements.

Article 4 : Engagements du demandeur

La famille s'engage à :

- Signer la charte d'engagement fournie ;
- Faire remonter aux 3RD'Anjou tous problèmes rencontrés afin de pouvoir y remédier ;
- Répondre aux enquêtes réalisées par les 3RD'Anjou dans le cadre du suivi de l'opération ;
- Ne pas revendre les couches lavables avant un délai de 2 ans suivant la signature de la convention.

Les 3RD'Anjou s'engagent à :

- Répondre aux interrogations et difficultés rencontrées par la famille dans le cadre de cette opération.

Article 5 : Pièces justificatives à fournir

Le demandeur doit fournir toutes les pièces décrites, ci-dessous, et envoyer le tout à l'adresse suivante: 3RD'Anjou – 103 rue Charles Darwin – 49125 TIERCÉ ou à prevention@3rdanjou.fr

Liste des pièces à fournir :

- La convention complétée et signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- La copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille ;
- La copie de la facture nominative d'achat des couches lavables en euro (€), datant de moins de trois mois à la réception du dossier complet ;
- La charte d'engagement complétée et signée ;
- Un RIB (relevé d'identité bancaire)

Article 6 : Durée de la subvention

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les 2 parties de la présente pour une durée de 2 ans.

Fait à Tiercé, le

**lu et approuvé*

Le Président des 3RD'Anjou
David LAGLEYZE

Le demandeur/ Le représentant
Nom / Prénom

CHARTRE D'ENGAGEMENT couches lavables à destination des particuliers



Je soussigné (e)

Madame, Monsieur

Domicilié à

.....

Ayant fait une demande de subvention pour l'enfant ci-dessous mentionné :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

- M'engage à utiliser les couches lavables acquises et ayant fait l'objet d'une aide par les 3RD'Anjou pendant la période complète durant laquelle l'enfant portera des couches.
- Accepte de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération, et éventuellement de participer aux réunions d'informations, conférences de presse ou reportages qui pourront être réalisés.
- Autorise les 3RD'Anjou à inscrire mon foyer dans la liste des « parents relais couches lavables » du territoire. Celle-ci n'est destinée qu'à usage exclusivement interne aux 3RD'Anjou et ne pourra être diffusée.

Date et signature